



Gatineau, le 22 janvier 2026

PAR COURRIEL

Aux membres du Centre Islamique de l'Outaouais

Objet : Avis de convocation – Assemblée générale extraordinaire le 24 janvier 2026

Madame,
Monsieur,

Assalamo Alaikoum

Conformément aux règlements du CIO, nous vous avisons qu'une assemblée générale extraordinaire des membres se tiendra le samedi **24 janvier 2026 à 20 h 15**, aux locaux du CIO situés au 04, rue Lois, Gatineau (QC). Cet avis est transmis dans le respect du délai minimal de quarante-huit (48) heures prévu pour la convocation d'une assemblée extraordinaire.

L'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire comporte un seul point, soit la destitution de M. Abdellatif Gountit du poste d'administrateur du CIO. Vous trouverez annexé à la présente l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2026.

Lors de cette rencontre, le conseil d'administration proposera de procéder à la destitution de M. Abdellatif Gountit à titre d'administrateur du CIO compte tenu notamment de ce qui suit :

- (i) Il a placé ses intérêts personnels avant ceux du CIO en suggérant à plusieurs reprises qu'à titre de fonctionnaire fédéral, il devait dénoncer ce qu'il a perçu comme étant des irrégularités administratives aux autorités fédérales alors que les auditeurs indépendants du CIO n'arrivent pas aux mêmes conclusions que lui;

- (ii) Il a omis de se présenter à plusieurs rencontres du conseil d'administration destinées à répondre à ses questionnements, dont certaines en présence de l'auditeur indépendant du CIO;
- (iii) Il a présenté au conseil d'administration un rapport d'un comité consultatif, sans que ledit comité ait été en mesure de se réunir afin d'en arriver à des conclusions, présentant ainsi un rapport personnel comme s'il émanait d'un comité du conseil d'administration, ce qui contrevient notamment à son obligation d'agir de bonne foi, à son devoir de compétence et à son devoir de loyauté;
- (iv) Il a transmis à au moins un tiers de l'information privilégiée et confidentielle appartenant et concernant le CIO sans l'approbation du CIO et en insinuant que le CIO ne respectait pas certaines de ses obligations, ce qui vient aussi en contradiction avec son devoir de loyauté; et
- (v) Il aurait usurpé l'identité du CIO en créant une adresse de courrier électronique faisant croire que des communications provenaient du CIO alors que ça n'était pas le cas et en utilisant cette adresse afin de s'adresser aux membres du CIO, ce qui vient en contradiction avec son devoir de loyauté.

Lors de cette assemblée, M. Abdellatif Gountit aura l'opportunité de faire valoir son point de vue quant à ces éléments, après les représentations du conseil d'administration.

Veillez agréer nos salutations.
Barak Allah Fikoum

Transmis par : le Conseil d'administration du Centre Islamique de l'Outaouais